

CANADA

Province de Québec

Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau

Municipalité de Grand-Remous

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Grand-Remous, tenue le 3 juin 2019 à compter de 19h00 heures à la salle du centre Jean-Guy Prévost au 1508, route Transcanadienne à Grand-Remous.

Sont présents :

Mme Jocelyne Lyrette, Mairesse
Mme Julie Paiement, conseillère
M. Jacques Rodgers, conseiller
Mme Christiane Cyr, conseillère
Mme Audrey Robitaille, conseillère
M. Éric Bélanger, conseiller
M. Gilles Richard, conseiller

M. Jean-Marie Gauthier, directeur général, fait office de secrétaire de la séance.

Assistance

Quelques citoyens (13) assistent à la rencontre.

Ouverture de la séance ordinaire

La mairesse, **Jocelyne Lyrette**, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la séance ouverte à 19h00 heures.



ORDRE DU JOUR

000 - OUVERTURE DE LA RENCONTRE

- 000-01** Ouverture de la séance ordinaire
- 000-02** Adoption de l'ordre du jour
- 000-03** PÉRIODE DE QUESTIONS

100 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

110 Conseil et personnel municipaux

- 110-01** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019
- 110-02** Adoption du procès-verbal de la séance-extraordinaire du 13 mai 2019
- 110-03** Refus d'indexation des élus
- 110-04** Rapport de la mairesse (Dépôt)

130 Gestion financière et administrative

- 130-01** Présentation et adoption des comptes payés de mai 2019
- 130-02** Présentation et adoption des comptes dus de mai 2019
- 130-03** Présentation et adoption des salaires payés de mai 2019
- 130-04** Équité salariale – autorisation de paiement
- 130-05** Bourse d'étude
- 130-06** Achat de sirop – P'tits déjeuners
- 130-07** Congrès ADMQ
- 130-08** Tournoi Golf – Fondation J.C Branchaud
- 130-09** Vente pour taxes
- 130-10** Mandat à un représentant
- 130-11** Achat de matériel audio-visuel
- 130-12** Subvention – Nouveaux Horizons

200 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 200-01** Achat d'une génératrice
- 200-02** Partage de salles communautaires
- 200-03** Inspections des résidences

300 - TRANSPORT

- 300-01** Achat de pneus
- 300-02** Réparation de machinerie
- 300-03** Réduction de vitesse ch. Pont-Rouge

400 - HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

400-01

500 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

500-01

600 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

600-01 Appui à la résolution de la MRC # 2019-R-AG-156

600-02 Vérification de droits acquis

600-03 Mandat à Stéphane Doré

700 - LOISIRS, CULTURE ET ÉDUCATION

700-01 Octroi de contrat – Terrain de tennis

700-02 Projet Étudiant

800 – CORRESPONDANCE

800-01

900 - VARIA

900-01

1000 - PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

1100 –Levée de la séance

O-030619-134 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par **Christiane Cyr** et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTION

Aucune question

O-030619-135 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019

Il est proposé par **Gilles Richard** et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019, soit adopté tel que rédigé par le directeur général.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-030619-136 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 mai 2019

Il est proposé par **Julie Paiement** et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 mai 2019, soit adopté tel que rédigé par le directeur général.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-030619-137 Indexation des élus

ATTENDU QUE l'annexe 5 du règlement # 040814-262 concernant la "rémunération des élus", prévoit une indexation au 1^{er} janvier 2019 ;

ATTENDU QUE lors de la préparation du budget 2019, les élus n'ont pas considéré cette indexation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu que les élus refusent leur indexation au 1^{er} janvier 2019, et discuteront de l'article 5 lors de la préparation du budget 2020.

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la mairesse

Rapport de la mairesse – Rapport financier 2018

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code Municipal du Québec, en cette séance du 3 juin 2019, je fais rapport aux contribuables de Grand-Remous, des faits saillants du rapport financier 2018 et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2018, le tout vérifié par la firme Piché et Lacroix CPA. inc. de Maniwaki.

L'exercice financier 2018 s'est soldé par un excédent de fonctionnement fiscal de 82,150\$, ce qui porte l'excédent de fonctionnement non affecté à 270,047\$ au 31 décembre 2018.

Il faut cependant noter que des dépenses pour des réparations de machinerie au montant de 62,029, ont été imputées au surplus accumulé, ce qui représente un surplus réel de 20,121\$

Les recettes consolidées se chiffrent à 2 184,354\$ et les charges consolidées se chiffrent à 2 102,204\$

Le ratio d'endettement total net à long terme par 100\$ de la richesse foncière uniformisée est de 0,53 comparativement à l'ensemble de la MRCVG qui est 0,93.

En conclusion, le rapport financier au 31 décembre 2018 démontre que la municipalité est en bonne situation financière.

Les pages en annexe démontrent les principales sources de revenus, de dépenses, ainsi que le surplus de 82,150\$. (page 2. Ligne 15)

Merci de votre attention.

0-030619-138 **Présentation et adoption des comptes payés de mai 2019**

Il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu que les comptes payés de mai 2019 soient adoptés, au montant de **127 123.94\$**.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-030619-139 **Présentation et adoption des comptes à payer de mai 2019**

Il est proposé par **Julie Paiement** et résolu que les comptes dus de mai 2019 soient adoptés, au montant de **44 208.28\$**.

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adopté à l'unanimité

O-030619-140 **Présentation et adoption des salaires payés de mai 2019**

Il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu que les salaires payés de mai 2019 soient adoptés, au montant de **46 464.66\$**.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-030619-141 **Équité salariale 2018**

ATTENDU QUE la loi sur l'équité salariale exige qu'un exercice d'équité salariale soit réalisé tous les 5 ans ;

ATTENDU QUE la municipalité de Grand-Remous devait faire l'exercice pour l'année 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu d'accepter le rapport 2018 et autoriser le paiement rétroactif au 1^{er} janvier 2018. Cet ajustement représente une somme brute de 5,544.28\$

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-030619-142 **Bourse d'étude**

Il est proposé par **Christiane Cyr** et résolu de verser une bourse d'étude de 150\$ à un élève méritant de la municipalité de Grand-Remous lors de la soirée de fin d'année.

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-030619-143 **Achat de sirop**

Il est proposé par **Audrey Robitaille** et résolu que la municipalité de Grand-Remous offre le sirop d'érable pour les P'tits Déjeuners à l'école. Le montant est d'environ 500\$ par année scolaire.

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-030619-144 **Congrès ADMQ**

(Association Directeurs Municipaux du Québec)

ATTENDU QUE la participation du directeur général au congrès de l'ADMQ fait partie de son contrat ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu d'autoriser le directeur général à assister au congrès annuel de l'ADMQ qui se tiendra à Québec les 12-13 et 14 juin prochain.

Il est également résolu que les frais d'inscription, de déplacement, de subsistance et d'hébergement sont à la charge de la municipalité, le tout selon la politique en vigueur.

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-030619-145

Tournoi de Golf
Fondation J.C Branchaud

ATTENDU QUE la municipalité recevra un don de 7000\$ lors du tournoi de golf du 12 juin prochain ;

ATTENDU QU'il est important que la municipalité participe à cette activité ;

ATTENDU QUE le coût individuel est de 185\$ incluant la voiturette et les 3 repas ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Gilles Richard** et résolu que la municipalité participe à 50% des coûts pour l'inscription de quatre (4) joueurs, et les participants déboursent également 50% des coûts.

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-030619-146

Liste des immeubles devant être vendus
pour taxes impayées

Le secrétaire-trésorier soumettra au conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la municipalité, en date du 3 octobre 2019 afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code Municipal du Québec.

Il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu que ledit état soit et est approuvé par le conseil et que le secrétaire-trésorier, directeur général, prenne les procédures requises aux fins de faire vendre par la MRC de la Vallée de la Gatineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières qui les grèvent non pas été payées, incluant les arrérages pour l'année 2017 et antérieur.

La mairesse, Jocelyne Lyrette, demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-030619-147 **Mandat à un représentant**

ATTENDU QUE la municipalité de Grand-Remous peut enrichir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées, et ce, conformément à l'article 1038 du Code Municipal ;

ATTENDU QUE certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement de taxes et ce, selon la résolution portant le numéro : O-030619-146 ;

ATTENDU QUE ce conseil croit opportun d'autoriser le directeur général, ou la mairesse à enrichir et acquérir certains immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Julie Paiement** et résolu que conformément aux dispositions du Code Municipal, ce conseil autorise la mairesse ou le directeur général à enrichir pour et au nom de la municipalité pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes.

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-030619-148 **Achat de matériel audio-visuel**

ATTENDU QUE le conseil désire informer les citoyens le plus adéquatement possible ;

ATTENDU QUE le visionnement des projets de résolution et la lecture de ceux-ci lors des séances du conseil seraient fort probablement appréciés des citoyens qui assistent à ces réunions ;

ATTENDU QUE la direction générale a demandé des prix à deux fournisseurs dont :

- Bélanger Électronique
- DL Informatique

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Gilles Richard** et résolu d'autoriser l'achat du matériel audio-visuel, selon la soumission de DL Informatique au montant de 5171.91 plus les taxes, incluant l'installation.

N'étant pas prévu au budget 2019, il est également résolu que cette dépense soit compensée par le montant de 5523\$, reçu du GMF

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-030619-149 **Demande de subvention-
Programme Nouveaux Horizons**

ATTENDU QUE la municipalité désire rénover la cuisine du centre communautaire afin de la rendre plus fonctionnelle ;

ATTENDU QUE la municipalité est admissible à une subvention via le programme fédéral "Nouveaux Horizons" ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Christiane Cyr** et résolu qu'une demande de subvention au montant de 25 000.00\$ soit adressée au programme Nouveaux Horizons et le dossier sera piloté par la conseillère **Julie Paiement** ainsi que par le directeur général, monsieur **Jean-Marie Gauthier**.

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-030619-150 **Achat d'une génératrice**

ATTENDU QUE dans le cadre du plan de sécurité civile qui doit être approuvé au plus tard le 9 novembre prochain ;

ATTENDU QU'à l'intérieur de ce plan, il faut identifier un endroit où nous pouvons réunir des sinistrés ;

ATTENDU QUE cet endroit se doit d'être équipé convenablement pour le maximum de confort des sinistrés ;

ATTENDU QU'une subvention de l'ordre de 12,000\$ a été accordée à la municipalité via l'Agence 911 ;

ATTENDU QUE des demandes de soumissions ont été envoyées à trois entrepreneurs en électricité, soit : R. St-Jacques Électrique
Mick Électrique
Les entreprises électriques BL

Dont les résultats sont les suivants :

Aucune soumission déposée : R. St-Jacques Électrique
Entreprises électriques BL

Soumission retirée : Mick Électrique

Une deuxième demande de prix a été demandée et deux firmes ont répondu dont :

- Équilube 6943195 Canada inc. 48,127.39 (tx inc.)
- Galaxy Électrique 7891032 Canada inc. 57,200.06 (tx inc.)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu d'autoriser l'achat et l'installation d'une génératrice tel que mentionné dans la soumission de Équilube 6943195 Canada inc. au montant de 48,127.39 taxes incluses.

Il est également résolu que le montant de la subvention de 12000\$ soit imputé à cette dépense, et que le solde de 36,127.39 soit payé à même les fruits de la vente du terrain à ROPAQ au montant de 60,000\$, ce qui donnera un solde à cette vente de 27,872.61.

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-030619-151 **Partage de salles communautaires**

ATTENDU QUE le Ministère de la Santé Publique nous oblige à déposer un plan de sécurité civile qui entrera en vigueur le 9 novembre 2019 ;

ATTENDU QU'à l'intérieur de ce plan, il nous faut identifier un centre d'hébergement substitut et/ou temporaire ;

ATTENDU QUE les municipalités voisines, en l'occurrence Bois-Franc, Montcerf-Lytton, Sainte-Thérèse de la Gatineau possèdent chacune une salle communautaire pouvant répondre à l'hébergement des sinistrés, le cas échéant;

ATTENDU QUE ces salles communautaires possèdent des équipements indispensables, soit : cuisine, toilettes suffisantes, etc.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu de mettre à la disposition des municipalités de Bois-Franc, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse de la Gatineau, le centre Jean-Guy Prévost en cas de sinistre dans leur municipalité respectives.

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-030619-152 Inspections des résidences

ATTENDU QUE le schéma de couvertures de risques oblige une visite de chaque résidence ;

ATTENDU QU'environ 120 résidences doivent être visitées en 2019 sur notre territoire ;

ATTENDU QUE le pompier Samy-Philippe Lévesque a offert ses services pour effectuer les visites résidentielles au coût estimé entre 1200 et 1500\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Julie Paiement** et résolu d'autoriser deux pompiers a effectué les visites résidentielles au coût estimé.

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-030619-153 **Achats de pneus**

Il est proposé par **Christiane Cyr** et résolu d'autoriser l'achat et l'installation de deux pneus avant pour la pépinière au plus bas soumissionnaire, Pneus Lavoie au montant de 3589.90 plus les taxes.

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-030619-154 **Réparations de la niveleuse**

Il est proposé par **Audrey Robitaille** et résolu d'autoriser le paiement au montant de 3025.91\$ plus les taxes pour des réparations supplémentaires sur la niveleuse à la compagnie Nortrax.

Il est également résolu d'autoriser la réparation de l'air climatisé sur la pépinière tel que la soumission de Nortrax au montant de 1282\$ plus les taxes.

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-030619-155 **Réduction de vitesse – chemin Pont-Rouge**

ATTENDU QUE depuis le 1^{er} janvier 2019, les municipalités n'ont plus à recevoir l'approbation du MTQ concernant les limites de vitesses sur les chemins municipaux ;

ATTENDU QU'une lettre fut déposée à la municipalité de Grand-Remous en date du 27 mai 2019, portant quatorze (14) signatures et demandant la réduction de vitesse sur le chemin Pont-Rouge, passant de 70 kilomètres/l'heure à 30 kilomètres/l'heure ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu de réduire la vitesse à 30 kilomètre/l'heure sur le chemin Pont-Rouge, entre la route 105 et l'entrée du pont.

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-030619-156 **Appui à la résolution 2019-R-AG156
de la MRCVG**

Il est proposé par **Christiane Cyr** et résolu que la municipalité de Grand-Remous appuie la résolution 2019-R-AG156 de la MRCVG concernant la tarification reliée à l'exploitation de la faune.

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-030619-157 **Vérification de droits acquis**

ATTENDU QUE la municipalité a mis en vente six lots provenant de la vente pour taxes en 2017 ;

ATTENDU QUE certains terrains peuvent être accompagnés de droits acquis ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Julie Paiement** et résolu d'autoriser la firme AGR.SAT. arpenteurs, à faire la vérification des droits acquis pour les lots suivants :

4168616 - 4168627 - 4167720 - 4168564 - 4168624 – 4168620

selon leur estimation entre 250\$ et 325\$ plus taxes.

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-030619-158 **Mandat à Stéphane Doré**

ATTENDU QUE le regroupement de cinq municipalités (Aumond, Bois-Franc, Egan-Sud, Grand-Remous et Ste-Thérèse) ont reçu une subvention pour donner un mandat à un urbaniste afin de régulariser et de mettre en commun nos principaux règlements :

- Émission des permis
- Construction
- Zonage
- Lotissement

ATTENDU QU'UNE rencontre a eu lieu jeudi le 30 mai à Egan-Sud, où les cinq municipalités étaient présentes ainsi que l'urbaniste Stéphane Doré ;

ATTENDU QUE monsieur Doré soumettra une offre de services pour le regroupement des municipalités pour la rédaction du plan d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu d'accepter les deux offres de services déposées par monsieur Doré et se définissent comme suit :

- Plan de base du plan d'urbanisme 4 900.00\$ plus les taxes applicables.
- Bases règlementaires modernisées et harmonisées de quatre règlements
 1. Règlements sur les permis et certificats
 2. Règlement de construction
 3. Règlement de lotissement
 4. Règlement de zonage

Ce mandat sera réalisé au montant forfaitaire de 15 900.00\$ plus les taxes applicables.

Il est également résolu que cette dépense totale au montant de 20 800.00\$, plus les taxes, sera défrayée par la subvention reçue de 40 500.00\$

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-030619-159 Octroi de contrat – Terrain de tennis

ATTENDU QUE deux soumissionnaires furent demandés concernant le projet de construction du terrain de tennis soit : info@tenicourt.com
info@pc-court.com

ATTENDU QU'à la date d'ouverture des soumissions, soit le 22 mars 2019, une seule soumission fut déposée de la part de pc-court au montant de 79,781.15 taxes incluses ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une confirmation de la part de la Fondation J.C Branchaud au montant de 7,000\$;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une confirmation de la part de la MRCVG pour une subvention de 30,000\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Gilles Richard** et résolu d’octroyer le contrat à la firme PC-Court au montant de sa soumission de l’ordre de 79,781.15.

Il est également résolu que la répartition de cette dépense sera ventilée ainsi.

Contrat	79,781.15
- Subvention FJCB	(7000.00)
- Subvention MRCVG	(30,000.00)
- Budget 2019	(30,000.00)

Le solde de 12,781.15 sera imputé au surplus accumulé non affecté

N.B retour de taxes : 6930.33

Solde réel 5850.82

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s’ils sont d’accord avec cette résolution.

Adoptée à l’unanimité

O-030619-160 **Engagement-Projet étudiant**

ATTENDU QUE deux candidatures furent reçues pour le poste d’aide-journalier ;

ATTENDU QUE le comité de sélection a rencontré les candidats ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Christiane Cyr** et résolu que suite à la recommandation du comité de sélection, le conseil procède à l’engagement de _____ selon les règles du Programme Emploi-été.

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s’ils sont d’accord avec cette résolution.

Adoptée à l’unanimité

O-030619-

Levée de la séance

Le conseiller, **Jacques Rodgers**, propose et il est résolu que la séance soit levée. Il est présentement 19:34 précis.

Adoptée à l'unanimité

**Jocelyne Lyrette
Mairesse**

**Jean-Marie Gauthier
Directeur général**

Je, Jocelyne Lyrette, ai approuvée toutes et chacune des résolutions contenues au procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général/greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 du Code municipal.

